

DEMANDE DE RENTE D'ASSURANCE INVALIDITÉ

- Pour obtenir des prestations de l'AI, les personnes assurées doivent s'annoncer auprès de l'Office de l'assurance-invalidité (Office AI) de leur canton de domicile.



Le formulaire de demande de prestations AI peut être obtenu auprès de l'agence communale AVS ou téléchargé directement sur cette page. La demande doit être déposée le plus tôt possible, c'est-à-dire dès le moment où l'on peut prévoir une invalidité de longue durée.

Vous pouvez également trouver des renseignements supplémentaires sur les sites de l'[Institution AVS-AI](#) et de la [Caisse valaisanne de compensation](#).

Formulaire de demande AI